



# Le Sabot de Vénus

La Lettre du Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons

N° 1 - DECEMBRE 1991 - ISSN 1164-5628

## UN MARAIS CONSERVÉ POUR SES PLANTES MONTAGNARDES

Le marais du Côneis a été acquis en 1991 grâce au soutien de plus de 150 donateurs.  
*Lire p. 2.*



## EDITORIAL

C'est avec un grand plaisir que le Conservatoire publie le premier numéro du SABOT DE VENUS, témoin, comme vous pourrez le constater, d'une montée en puissance de notre association.

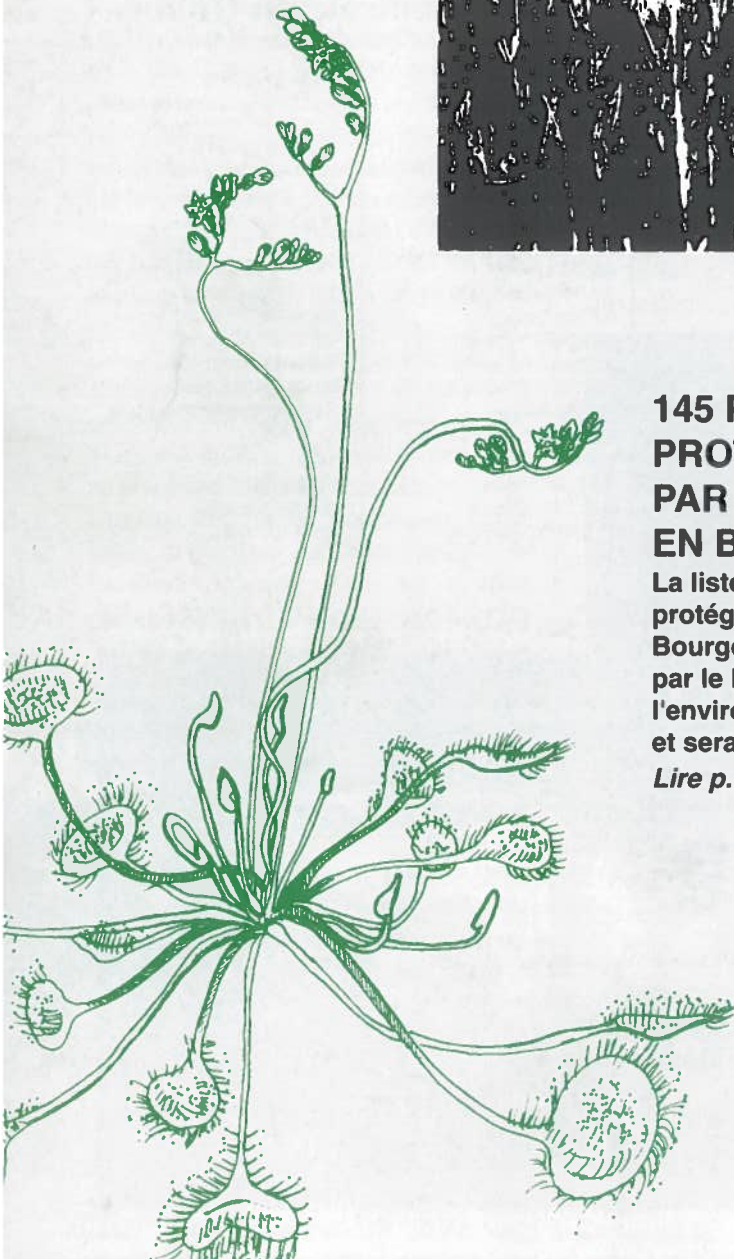
En 1986, le Conservatoire déposait ses statuts et annonçait son objectif d'être un partenaire régional pour la conservation et la gestion des sites naturels sensibles.

En ce début 1992, le constat est positif: le Conservatoire gère les deux réserves naturelles de Bourgogne, pour le compte de l'Etat; il a permis l'acquisition de deux sites: le lac de Bas Rebourseaux et le marais du Côneis; il gère d'autres sites en convention de gestion. Grâce au soutien du Conseil Régional de Bourgogne, il va pouvoir assurer une gestion efficace de tous ces sites.

Puisse cette revue constituer un lien pour tous les partenaires qui ont la volonté de conserver notre patrimoine naturel régional: élus, associations, scientifiques, administrations, entreprises et tous les particuliers amoureux de notre Bourgogne verte.

## 145 PLANTES PROTÉGÉES PAR LA LOI EN BOURGOGNE

La liste des plantes protégées dans la région Bourgogne a été agréée par le Ministère de l'environnement et sera officielle en 1992.  
*Lire p. 5*



## LE MARAIS DU CONOIS

Grâce au soutien du Ministère de l'environnement, et à la générosité de plus de 150 donateurs, le Conservatoire des Sites Bourguignons a pu réunir les fonds nécessaires à l'achat de ce

marais de 6,5 ha. Situé sur la commune de Bure les Templiers, il représente un échantillon remarquable de ces marais très originaux du Châtillonnais. Refuge d'une flore montagnarde en plaine (Choins, Laiche de Davall, Aconit napel, Gentiane pneumonanthe, Swertie pérenne et des orchidées), il abrite également des insectes très particuliers et des mammifères tels le chevreuil, le sanglier et le lièvre. La propriété acquise

et le lièvre. La propriété acquise comporte une ferme dont l'architecture est typique, avec une habitation, une grange, un four à pain et deux dépendances munies d'un toit de laves.

La gestion consistera non seulement à assurer la conservation du site, mais aussi à lui redonner son aspect originel, celui-ci étant menacé par le reboisement.

Dans un premier temps, une grande partie des pins plantés ou spontanés sera éliminée, ainsi que les buissons d'épines noires. Dans un second temps, une technique d'entretien de la végétation sera mise en place: pâturage extensif ou fauche tardive. Une étude est prévue en 1992 pour définir le plan de gestion de ce site. ■



*Swertia perenne.*

**Conservateur:**  
Guy Boisson à Villiers le Duc

## Personnes et associations ayant effectué un don pour le marais du Côneis

A. O. M.S.L.  
AMAT André  
ADAM Louis  
ARMAND Françoise  
ASCHWANDEN Mme  
Autun Morvan Ecologie  
BAARTMANS Yvette  
BARON Philippe  
BELIN Gilbert  
BOFF Bruno  
BOISSON Guy  
BOLNOT Lucette  
BOURGUIGNON Claude  
BOUTINEAU Philippe  
BREUILLY Christian  
BUTTIGHOFFER André  
C. D. P. N. 71  
CALLE André  
CAMUSET François  
CARRE Raymond  
CARVIN Marc  
CHAILLEY Guy  
CHAPRON Jean-Pierre  
CHARDONNET Simone  
CHARLES Jean  
CHASSAGNE Monique  
CHRISTOPHE Bernard  
CLAVIER Jean-Louis  
CLAYETTE Sylvain  
CLERIN Jeannine  
COLLAS Alain  
COMMERCON Anne-Marie  
COMON Aline  
Conservatoire Nature P. Bert  
CONVERS Jean-Pierre  
CORDIER Alain  
COSQUER Micheline  
CUENOT Etienne  
D'ARMANCOURT Colette  
DANIERE Pierre  
DE LACLOS Eric  
DE WAELE Didier  
DELASSEL Claude  
DELAUNAY Daniel  
DEMURGET Raymond  
DENISOT Marcel  
DE RYCKE-BREUVART Mr & Me  
DIDELOT Brigitte

DIOT Jacqueline  
DIZIEN Jacqueline  
DUCERF Gérard  
DUGARREAU Jean-Pierre  
DUGAT Maurice  
DUHEN Suzanne  
DWIDAR Patricia  
EMERY Marie Claude  
EVE Roland  
FONTANETO Louis  
FOURNIER Yvonne  
GARDAINÉ Marie-France  
GARNIER Jean  
GAUJARD Jérôme & Marie  
GAUTHERIN Henri  
GILLET Robert & Anne-Marie  
GIRARD Gaston  
GIRAULT Dominique-Alain  
GONNET Agnès  
GRANGIER Pierre  
GRUMLER Aleth  
GUIN Pierre  
HUBERDEAU Martine  
JAPIOT Michel  
JAYBERT Gilberte  
JAYOT Jean-Pierre  
JEGON Jacques  
JOURDAN Guy  
LACHENY Jacques  
LAFOND Jeanine  
LAPP Robert  
LAMOUR Frédéric  
LANGENBACH Jean-claude  
LAROUCHE Jean-Pierre  
LAROUCHE Maurice  
LAURIAC Françoise  
LECLERQ Bernard  
LECŒUR Didier  
LEFEVRE Marie José  
LEMOINE Claude  
LEPELLETIER Elisabeth  
LERESCHE Charles  
LIEGE Marie-Thérèse  
LOISELET Ghislaine  
LUCA Marianne  
LUNAZZI Anne-Marie  
LUTZ Patrick  
MACE Jean-Marie

MANCA Michel  
MARCKMANN Roger  
MARTIN Bernard et Gisèle  
MARVILLET Claude  
MAS Marie  
MEILLIER Albert  
MERCIER Jacques  
MICHEA Gérard  
MIRANDE Gilles  
MORIN François  
MOROSI Lucien  
NAUDET Gilles  
NAULT Monique  
NEEL Marie-Thérèse  
NEUBAYER Suzanne  
NEWMAN George L.  
NEZONDET Lionel  
NOEL BOUTON Etienne  
NOLLET Dominique  
NOSJEAN François


PEHORE Thierry  
PELLETIER Nélia  
PETIT André  
PEUDEPIECE Lucien  
POLETTE Henri  
PONTET Jeannine  
POUJARDIEU Constance  
PROCHWIEZ Gisèle  
PROISY Alain  
RAIMBAULT Daniel  
REDIN Rémy  
REGNIER Vincent  
RENARD André  
REPIQUET Lucien  
RICHE Philippe  
RIGAUULT Jean-Claude  
RIGOLLOT Yvon  
ROBERT Denise  
ROLLAND Daniel  
ROUSSOT Marguerite

ROVEA Evelyne  
S. E. P. O. L.  
SANDRIN Marie-José  
SAVEAN Gérard  
SCHNEIDER Charles  
SEGUINOT Philippe  
SURLEAU Jocelyne  
TALBORDET Jean-Pierre  
TRAHARD Claude  
TRIDON Eugène  
TROUSSEAU Micheline  
TROUSSEAU Roland  
VAN DER VLIET Hans  
VANDROUX Danielle  
VANNIERE Geneviève-Marie  
VARIN Guy  
VILLAIN Chantal  
VINCKEL Marcelle  
WALTI Gabrielle  
YANCI Josepha

*Une partie des donateurs lors de la visite organisée à leur intention le 21 septembre 1991*



## LA RESERVE NATURELLE DE LA TRUCHERE-RATENELLE



**E**n 1990, le Conservatoire fut désigné par le Préfet de Saône et Loire, pour gérer la Réserve Naturelle de La Truchère-Ratenelle, sous le contrôle d'un Comité consultatif. Le Conservatoire a défini les tâches à entreprendre dans

un document d'orientation de gestion. Divers problèmes doivent être résolus: les dunes subissent encore des dégradations (passage d'engins motorisés, prélèvements) détruisant la végétation originelle qui met longtemps à recoloniser le sable mis à nu ; l'ensemble de la Réserve Naturelle évolue vers le boisement, la tourbière étant déjà totalement boisée; difficultés d'accès pour les terrains en propriété privée, les ayants droits restant très récalcitrant vis à vis de la Réserve.

La création d'un emploi s'est avérée indispensable pour la réalisation des objectifs fixés. Le poste est occupé par Marc Borrel qui effectue les tâches de surveillance, d'animation et de suivi scientifique. La valorisation pédagogique est organisée en collaboration avec la Maison de l'environnement de Chalon sur Saône: expositions, visites du site, stages pour enfants, PAE avec le Collège de Cuisery, formations diverses.

Des compléments d'inventaire ont été réalisés sur la flore et les oiseaux ; ils confirment la valeur biologique du site, avec, notamment, des espèces protégées au niveau national et régional.

Une signalisation et des clôtures seront mises en place sur les zones sensibles de la dune. D'autre part, un sentier pédagogique est prévu pour utiliser au mieux le potentiel éducatif du site et canaliser la fréquentation. ■



**L**a Réserve Naturelle de la Truchère-Ratenelle, située à 7 km au sud-est de Tournus, est comprise dans un ensemble de sites de valeur biologique exceptionnelle au confluent Saône-Seille. Les 93 hectares de la Réserve protègent les dunes quaternaires d'origine éolienne de

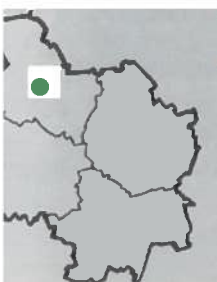


Pont Seille, l'étang Fouget et une tourbière. Ces trois milieux différents ont des richesses dont l'association confère au site un intérêt national, et même international (il s'agit d'une zone labellisée par l'Europe). La Réserve fut créée en 1980, suite à un projet de lotissement menaçant les dunes. La situation est restée bloquée pendant 10 ans à cause de l'opposition des propriétaires. Le financement de la gestion est assuré par le Ministère de l'Environnement et le Conseil Général de Saône et Loire. ■

### Contact pour une visite:

Marc Borrel  
71290 Ratenelle  
Tél. 85 40 76 69

## LE LAC DE BAS-REBOURSEAUX

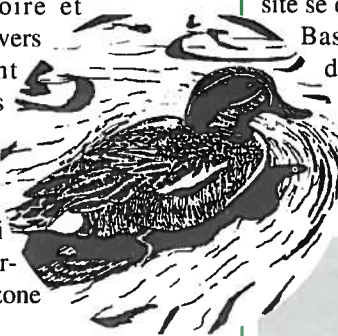


**L**'espace protégé de Bas Rebourseaux est, à l'origine, une gravière creusée à l'occasion de la construction de la ligne T.G.V. Paris Lyon.

Zone humide riche, au peuplement faunistique provenant de toute l'Europe, la gravière de Bas Rebourseaux a fait l'objet d'un Arrêté de Protection de Biotope en février 1986 avant d'être acquise par le G.O.D.Y. en 1988, avec l'aide du Conservatoire. Elle est

conjointement gérée par ces deux associations. Ce site reçoit régulièrement la visite du Balbuzard pêcheur, de la Barge à queue noire et autres limicoles. Divers

aménagements ont déjà été pratiqués sur le site. Des panneaux d'information ont été posés ainsi qu'une clôture interdisant l'accès à la zone la plus sensible.



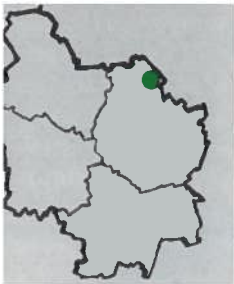
L'installation d'un radeau a aussi permis la nidification de la Sterne pierregarin.

D'année en année, la nidification sur le site se développe. Pour que la gravière de

Bas Rebourseaux devienne un lieu d'accueil plus agréable pour le public et pour les oiseaux, des études seront menées en 1992. ■

Conservateur:  
Didier Dagnas  
GODY - 86 64 21 36

## LE MARAIS DE LA GORGEOTTE



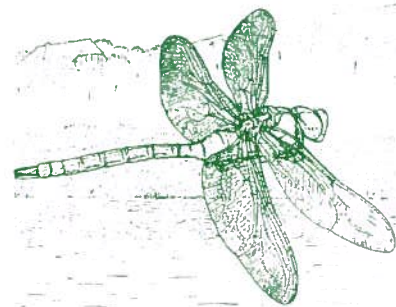
Cet autre marais du Châtillonnais, situé sur la commune de Lignerolles, est protégé par un Arrêté de Protection de Biotope (A.P.B.), signé par le Préfet le 19 octobre 1990, suite à la demande des propriétaires: M. Claude Levi-Strauss (anthropologue académicien) et sa femme. Ce site fait l'objet d'une convention de gestion entre le Conservatoire et ces propriétaires depuis janvier 1989.

Le marais représente le même biotope que le Cônois mais sa situation en fond de vallon le rend plus humide et d'autres formes de végétation accompagnent le bas-marais à choins: grande cariçaie, roselière, jonçaie, moliniaie. De la source de la Gorgeotte, une eau pure

jaillit et rejoint l'Aubette, bordée de saules. L'excès d'humidité n'est pas favorable aux plantes du marais à choins qui sont étouffées par le roseau et le jonc.

Des expériences de fauche et d'étrépage ont été entreprises afin d'étudier les réponses de la végétation. En effet, ce marais a déjà connu différentes utilisations: il aurait été cultivé au début du siècle ; plus récemment un pâturage subsistait. Le marais en porte les stigmates sous la forme de fossés de drainage. Un inventaire botanique et un plan de gestion seront réalisés en 1992 afin de déterminer les actions à entreprendre pour améliorer la qualité biologique du site. ■

Conservateur:  
Alain Chiffaut



Fauche des roseaux dans une parcelle témoin

## L'ETANG DE VILLERS ROTIN



Pierre Baccot, le propriétaire de l'étang de Villers Rotin (près d'Auxonne) prenait contact fin 1988 avec le Conservatoire. Le site de 45 hectares dont 20 en eau, est d'un grand intérêt, notamment pour l'accueil qu'il offre aux oiseaux à l'extrême est de la Côte d'Or, à proximité de la Saône.

Un dossier fut donc réalisé pour faire une demande d'A.P.B. qui a abouti le 26 octobre 1990.

Ce classement consacre la protection de nombreux oiseaux, tels que héron cendré, blongios nain, grèbes huppé et castagneux, nombreux canards,...

Des aménagements ont été effectués, pour améliorer les potentialités d'accueil des oiseaux et des visiteurs. Un sentier périphérique permet d'aborder différents secteurs de l'étang, tout en épargnant une zone de quiétude pour la faune. Une partie de l'étang a fait l'objet d'un rajeunissement au bulldozer, avec création d'une île et d'une pente douce.

En octobre, l'étang a été pêché ; les

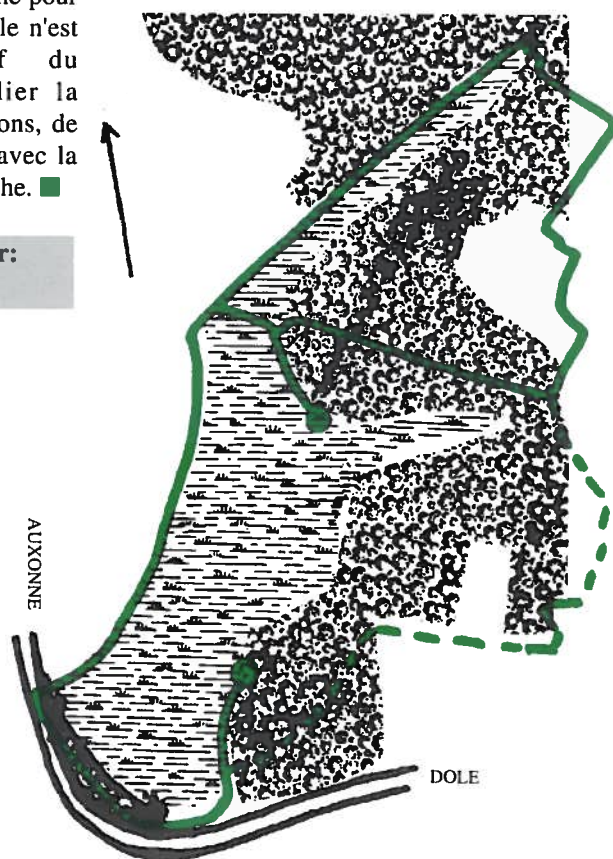
poissons récoltés indiquent une population équilibrée et assez riche pour un étang dont la gestion piscicole n'est pas intensive. L'objectif du Conservatoire est de concilier la conservation d'espèces de poissons, de plantes, d'insectes et d'oiseaux avec la gestion normale d'un étang de pêche. ■

Propriétaire et conservateur:  
Pierre Baccot



Héron pourpre

Des circuits de découverte ont été mis en place pour visiter l'étang sans déranger la zone de quiétude des oiseaux.



## LES PLANTES PROTÉGÉES DE BOURGOGNE

Le Conservatoire, aidé de botanistes bénévoles, a retenu 117 espèces végétales à protéger en Bourgogne, en complément de la liste des espèces protégées sur le plan national (arrêté ministériel de 1982). L'arrêté paraîtra au Journal Officiel au printemps 92; il comprendra cette liste de 117 plantes et

les interdictions de destruction, cueillette, transport, vente, ... Ce texte législatif sera un nouvel outil pour créer des zones de protection, par *arrêté préfectoral de protection de biotope*, notamment. La présence de ces plantes permettra d'affiner la notion de patrimoine naturel régional.

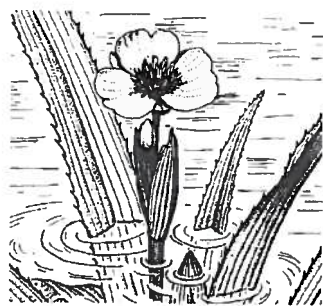
Le Conservatoire remercie les botanistes qui l'ont aidé dans sa démarche:

JM Royer, JC Felzines, G. Robbe, H. Gautherin, G. Ducerf, R. Goux, F. Armand, D. Dupuy, O. Pacaux, JC Nouallet, A. Chiffaut.

### Liste régionale

*Equisetum sylvaticum*  
*Equisetum hyemale*  
*Equisetum variegatum*  
*Hurpezia selago*  
*Lycopodium clavatum*  
*Lycopodium annotinum*  
*Osmonda regalis*  
*Asplenium billotii*  
*Phegopteris polypodioides*  
*Thelypteris palustris*  
*Gymnocarpium dryopteris*  
*Botrychium lunaria*  
*Luronium natans*  
*Baldellia ranunculoides*  
*Butomus umbellatus*  
*Stratiotes aloides*  
*Narcissus poeticus*  
*Fritillaria meleagris*  
*Polygonatum verticillatum*  
*Calamagrostis arundinacea*  
*Corynephorus canescens*  
*Stipa pennata*  
*Eriophorum vaginatum*  
*Scirpus caespitosus*  
*Scirpus fluitans*  
*Rhynchospora alba*  
*Carex ligerica*  
*Carex diandra*  
*Epipactis palustris*  
*Limodorum abortivum*  
*Spiranthes spiralis*  
*Cœloglossum viride*  
*Orchis laxiflora*  
*Orchis simia*  
*Dactylorhiza incarnata*  
*Dactylorhiza sambucina*  
*Salix repens*

*Spergula morisonii*  
*Silene otites*  
*Silene armeria*  
*Ranunculus hederaceus*  
*Hypericum elodes*  
*Meconopsis cambrica*  
*Corydalis claviculata*  
*Arabis alpina*  
*Thlaspi sylvestre*  
*Iberis durandii*  
*Biscutella lævigata*  
*Sesamoides canescens*  
*Sedum hirsutum*  
*Sedum villosum*  
*Prunus padus*  
*Ulex minor*  
*Chamæcystis supinus*  
*Anthyllis montana*  
*Coronilla coronata*  
*Coronilla emerus*  
*Trifolium subterraneum*  
*Lathyrus palustris*  
*Lathyrus pannonicus*  
*Linum leonii*  
*Linum loreyi*



Stratiote faux-Aloes

*Euphorbia palustris*  
*Dictamnus albus*  
*Acer monspessulanus*  
*Impatiens noli-tanger*  
*Daphne cneorum*  
*Daphne alpina*  
*Viola rupestris*  
*Tuberaria guttata*  
*Elatine hexandra*  
*Myriophyllum alterniflorum*  
*Apium repens*  
*Seseli peucedanoides*  
*Œnanthe silaifolia*  
*Peucedanum oreoselinum*  
*Peucedanum palustre*  
*Laserpitium gallicum*  
*Erica cinerea*  
*Erica tetralix*  
*Vaccinium oxycoccus*  
*Vaccinium vitis idaea*  
*Myrica gale*  
*Hottonia palustris*  
*Gentiana ciliata*  
*Gentiana cruciata*  
*Gentiana pneumonanthe*  
*Swertia perennis*  
*Nymphoides peltata*  
*Convolvulus cantabrica*  
*Cynoglossum dioscoridis*  
*Scutellaria hastifolia*  
*Linaria alpina*  
*Anarrhinum bellidifolium*  
*Digitalis grandiflora*  
*Pedicularis palustris*  
*Orobanche alba*  
*Orobanche alsatica*  
*Littorella uniflora*

Gentiane pneumonanthe



*Valeriana tuberosa*  
*Wahlenbergia hederacea*  
*Jasione perennis*  
*Aster linosyris*  
*Arnica montana*  
*Micropus erectus*  
*Antennaria dioica*  
*Inula montana*  
*Artemisia alba*  
*Artemisia campestris*  
*Senecio helenitis*  
*Carduus defloratus*  
*Carlina acaulis*  
*Hieracium peleterianum*  
*Prenanthes purpurea*  
*Crepis paludosa*  
*Crepis præmorsa*  
*Carduncellus mitissimus*



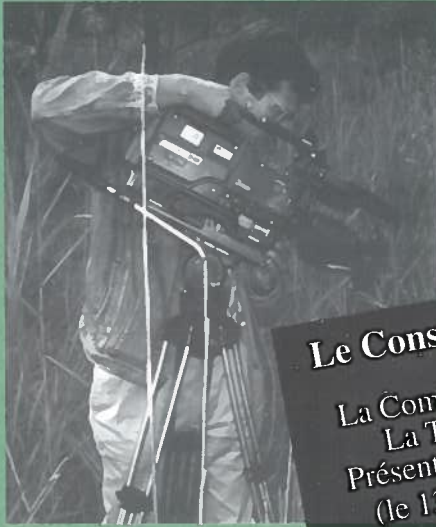
Arnica

### Plantes de la liste nationale, présentes en Bourgogne (arrêté ministériel du 20 janvier 1982)

*Marsilea quadrifolia*  
*Pilularia globulifera*  
*Damasonium alisima*  
*Scheuchzeria palustris*  
*Gagea lutea*  
*Gagea arvensis*  
*Tulipa sylvestris*  
*Eriophorum gracile*  
*Schœnus ferrugineus*  
*Carex limosa*  
*Cypripedium calceolus*  
*Spiranthes æstivalis*  
*Orchis coriophora*  
*Dianthus superbus*

*Anemone sylvestris*  
*Ranunculus lingua*  
*Pæonia mascula*  
*Drosera intermedia*  
*Drosera rotundifolia*  
*Viola elatior*  
*Pyrola rotundifolia*  
*Lysimachia thyrsiflora*  
*Androsace maxima*  
*Gratiola officinalis*  
*Odontites jaubertiana*  
*Campanula cervicaria*  
*Aster amellus*  
*Ligularia sibirica*

**Si vous désirez visiter les sites** acquis ou gérés par le Conservatoire, et les nombreuses espèces végétales et animales ainsi protégées, nous vous donnerons tous les renseignements utiles. Nous estimons que ces sites, dès lors qu'ils ont bénéficié de financement public et de dons, sont ouverts au public dans la mesure où la nature n'est pas perturbée.

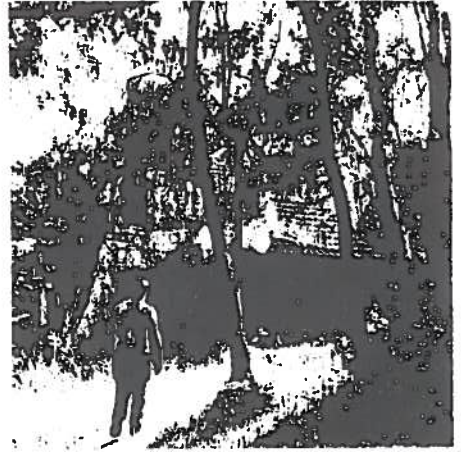


**Le Conservatoire sur FR3**

La Combe Lavaux (26/06/91)  
La Truchère (31/07/91)  
Présentation du Conservatoire  
(le 13/12/91: 15 mn à 13h.)  
photo ci-dessus:  
FR3 au marais du Cônois

B.P. 158/91

**Bure-les-Templiers :  
Le Conservatoire  
des sites réhabilite  
un marais oublié**



Tapie sous l'ombrage, une ferme brinquebalante sort de sentinelle au marais (photo BP)

Le Conservatoire des sites bourguignons vient d'acquérir 5 hectares de marais sur la commune de Bure-les-Templiers. 5 hectares qui seront désormais non seulement protégés mais surtout mis en valeur, puisqu'ils constituent un des plus beaux exemples en France de « marais de plaine abritant des fleurs montagnardes ». Récit d'une sauvegarde...

Le bout du monde doit ressembler à ce coin-là. Parco que, comme tous les bouts, il est d'abord presque inaccessible. Un chemin mal empierré d'abord, truffé d'ornières géantes ensuite, y mène, partant de nulle part pour aboutir... Dieu sait où ! Et dans le village de Bure-les-Templiers, à quelques kilomètres de Recy-sur-Orce, la mémoire collective a oublié jusqu'à l'existence du marais du Cônois.

Seuls quelques anciens se souviennent d'y avoir traîné leurs guêtres. Mais pas au « Cônois », non, au « Côneouai ». Côneois, côneois pas ! Va donc pour Côneouai et en route pour cet éden incertain. Sur le replat, en direction de Chaugéy, un semblant de piste prend le versant de la colline à rebrousse-poil. Empruntez-la à travers bois sur deux bons kilomètres, et oui, vous y êtes. Le Côneouai, ça se mérite !

**Le choïn et la laiche de Davall**

Tapie sous l'ombrage, une ferme brinquebalante sort de sentinelle au marais. Que vous n'apercevez, sur main gauche, qu'après avoir sérieusement crapahuté sous les frondaisons des pins. Alors, seulement alors, écoutez le guide, en l'occurrence le Conservatoire des sites naturels bourguignons :

« Ce marais est un des plus beaux représentants des marais tuffeux (calcaires) montagnards, milieux typiques du Châtillonnais. Il étale ses cinq hectares sur une pente dont le sommet est protégé par un couvert forestier. Des plantes d'altitude y ont trouvé un refuge en plaine française, profitant du climat particulier de cette petite région du nord de la Côte-d'Or et du sud de la Haute-Marne. Le choïn et la laiche de Davall (comprenez des... herbages) forment le fond de la végétation dans les zones les plus pentues. Les fleurs de l'aconit nappé de la gentiane pneumonanthe et de la swertia pérenne (toutes trois de couleur bleue) don-

nent un cachet très original à ces marais dont l'attrait est rehaussé par la présence d'orchidées comme l'épipactis des marais (blanche et jaune) ou l'orchis incarnant (rouge). Des insectes très particuliers habitent ce milieu, et des angéliques et blaizeux le fréquentent également ».

**Pâturage extensif et fauche tardive**

Le site était jusqu'à présent la propriété du bureau d'aide sociale de Recy-sur-Orce qui en avait hérité d'un banquier de la commune à l'après-dernière guerre. Logs sympathiques mais plutôt encombrants. Et pour tout dire, le BAS s'est ravi de céder le marais au conservatoire. Ce dernier a investi au total 70 000 francs dans l'acquisition, avec l'aide du ministère de l'Environnement, de la DRAE Bourgogne et de 150 donateurs. Le travail consistera désormais non seulement à assurer la conservation du milieu, mais encore à redonner son aspect original à ce site menacé par le boisement naturel.

Dans un premier temps, il faudra éliminer une grande partie des pins plantés ou spontanés, ainsi que les buissons d'épines noires. Ensuite, une technique d'entretien de la végétation sera mise en place afin d'empêcher le boisement : pâturage extensif ou fauche tardive. À terme, le marais du Côneois retrouvera ainsi son caractère original et devrait séduire tant les amoureux de la nature que les botanistes. Le conservatoire, quant à lui, poursuit son action et se propose d'acquérir un site en bord du Doubs (71) afin de protéger des animaux de haut rang dans les plaines alluviales françaises : râle de genêts, courlis, hirondelle de rivage, guêpier. Un appel de fonds sera lancé au début de l'an prochain mais retenez dès à présent l'adresse du Conservatoire des sites naturels bourguignons : 11, boulevard de l'Europe, 21800 Quétigny cedex. Tél. 80 48.69.39.

Philippe CARAMANIAN

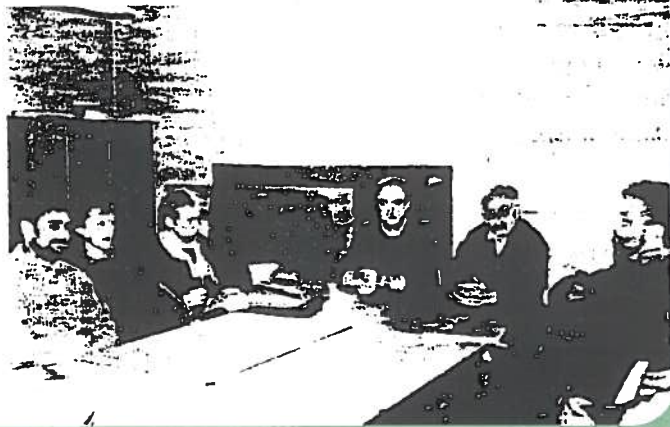
**RATENELLE**

**Si on parlait réserve naturelle**

Située sur les communes de La Truchère et de Rateneille, la réserve naturelle a déjà fait dire bien des mots et couler beaucoup d'encre, sans pour cela évoluer d'un pouce.

Une nouvelle orientation est donnée et la gestion de cette réserve naturelle est maintenant confiée au Conservatoire des Sites de Bourgogne.

M. Rémy Chevènement, responsable dans cet organisme, et quelques collaborateurs, ont visité les lieux en compagnie d'une délégation des municipalités des deux communes concernées, samedi matin. A l'issue de cette visite, ils étaient accueillis à Rateneille par M. Lionel Goyard, maire de Rateneille, pour échanger les différents points de vue entre gestionnaire et élus, dont M. Jean Colin, maire adjoint de La Truchère. La plus grande difficulté semble reposer au sujet l'étang Fougey propriété de la commune de Rateneille. Pour le Conservatoire des Sites de Bourgogne, cette zone est une richesse et possède une grande valeur biologique. M. Lionel Goyard insiste particulièrement sur le besoin du site et son aménagement ne peut que mieux faire connaître les communes de La Truchère et Rateneille. Il en est de même pour l'étang trop méconnu des circuits touristiques et qui est susceptible d'apporter un revenu non négligeable.



peut être envisagé au après étude. Ce qui sera fait d'ici octobre 1990 et soumis aux élus locaux.

Toutes les solutions ne peuvent se réaliser sans interventions et les uns et les autres se retournent systématiquement vers le ministère de l'Environnement.

Le Conservatoire des Sites de Bourgogne est conscient qu'il aborde un travail difficile qui ne

peut être envisagé au après étude. Ce qui sera fait d'ici octobre 1990 et soumis aux élus locaux.

La suggestion de M. Jacques Puzet, maire adjoint, semble logique : « Ce ne sont pas les communes qui ont décidé de la création de cette réserve naturelle, que l'Etat s'avance, ce n'est pas aux communes d'en décider ».

Une concertation entre l'adminis-

tration et les élus locaux est donc nécessaire pour mener cette œuvre à bonne fin. Le Conservatoire des Sites de Bourgogne soutient que chaque commune désigne un responsable qui pourrait être contacté en permanence.

Depuis de nombreuses années on parle de cette richesse que la réserve naturelle, il est peut-être temps de l'exploiter.

Une concertation entre l'adminis-

**L'étang de Villers-Rotin :  
Un site protégé**

(Bien Public : 26/09/90)

Le Conservatoire des sites bourguignons (CSB) s'est réuni, samedi dernier, à Villers-Rotin, en présence de M. Hugot, maire de la commune, de M. Hugon, conseiller général, de M. Berton, représentant la municipalité d'Auxonne, accueillis par M. Baccot, propriétaire de l'étang de Villers-Rotin.

La réunion a débuté par la visite du plan d'eau et de ses aménagements : sentiers de promenade et réalisations des-

tinées à augmenter les populations d'oiseaux sur l'étang.

De retour à la mairie de Villers-Rotin, le président du CSB, M. Jean-Louis, a expliqué les buts poursuivis par le conservatoire, à savoir : protéger des espaces menacés sur le plan écologique ; apporter des aides et conseils aux propriétaires privés, aux municipalités ; passer des conventions de gestion, par exemple avec l'Etat, à l'image de la

gestion assurée par le CSB sur la réserve naturelle de Truchère, près de Tournus ; assurer la maîtrise foncière de terrains à hautes valeurs écologiques, par le biais de souscriptions.

C'est dans le cadre de ses activités que le CSB a réalisé un dossier de demande d'arpente de protection de biotope pour l'étang de Villers-Rotin, afin d'obtenir une réglementation sur ce site. Une telle me-

sure devrait favoriser l'extension des nombreuses espèces d'oiseaux déjà présentes et permettre le retour de nouvelles.

Pour terminer, tout en prenant l'apertif, les participants se sont retrouvés autour d'une table pour une discussion intéressante qui s'est engagée, notamment avec les élus présents, sur les rapports entre agriculture et protection écologique.

## LA GESTION ÉCOLOGIQUE D'UNE GRAVIÈRE: UN NOUVEAU DÉFI POUR LE CONSERVATOIRE!

Le Conservatoire a été sollicité par la S.A.P.R.R., société qui exploite les autoroutes dans le nord-est de la France, pour une expérience de valorisation écologique d'un emprunt utilisé pour la construction d'autoroute.

Il s'agira, après emprunt, d'une gravière en eau, sur la commune des Maillys (près d'Auxonne), pour la future A39.

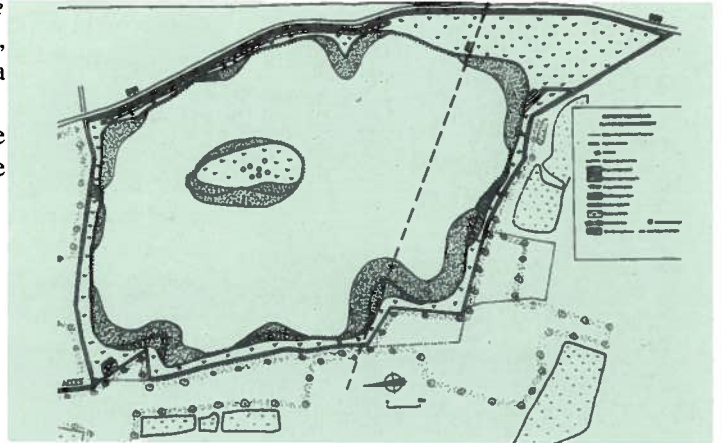
La S.A.P.R.R. a commencé par demander au Conservatoire d'imaginer la gestion qui pourrait être envisagée afin de créer les conditions pour une re-naturation spontanée,

puis de proposer un suivi afin que les biotopes apparus conservent leur intérêt biologique, et soient utilisés pour l'accueil du public. Ce genre d'expérience est rare en France et il s'agit d'un défi écologique de taille. Le Conservatoire s'est appuyé, pour son plan de gestion, sur l'environnement immédiat des sites, sur les connaissances actuelles en matière d'évolution naturelle de la végétation, et sur les techniques connues d'ingénierie écologique, expression à la mode.

La S.A.P.R.R. et le Conseil Général de

la Côte d'Or, qui s'est intéressé également au projet, sont prêts à investir le prix d'une gestion écologique et pédagogique sur 10 ans, charge au Conservatoire de faire bon usage de cet investissement et de montrer des résultats significatifs au bout de cette période. Une convention tripartite devrait être signée prochainement. ■

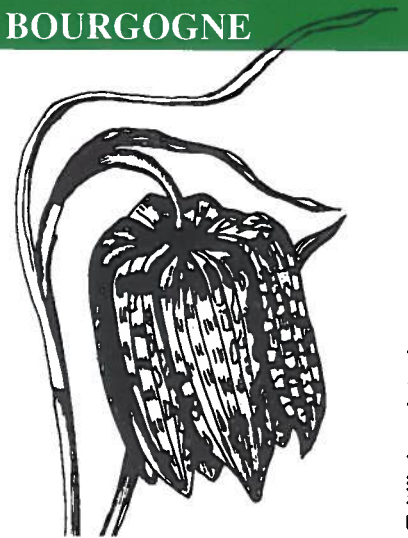
*Des recommandations ont été données à la S.A.P.R.R. par le bureau d'étude C.A.E. et affinées par le Conservatoire afin de donner au futur plan d'eau toutes les chances d'être colonisé par la végétation et la faune.*



## UN PROGRAMME AMBITIEUX POUR LE CONSERVATOIRE EN FAVEUR DES PLAINES ALLUVIALES DE BOURGOGNE

Les études, les inventaires le montrent: les zones actuellement les plus dégradées au titre des milieux naturels sont les plaines inondables. La première menace est constituée par les aménagements des fleuves destinés à les dompter, les canaliser; la seconde menace réside dans la transformation des prairies inondables en culture, de maïs notamment. A l'heure où l'Europe modifie sa politique agricole dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'environnement, la "valorisation" des plaines alluviales devient passésiste.

La Bourgogne est très concernée: elle possède des sections non négligeables de Loire, de Saône, de Doubs et des affluents intéressants comme la Seille. C'est pourquoi, le Conservatoire, forts de l'appui du Ministère de l'Environnement et de la Communauté Economique Européenne (CEE) a décidé de lancer un programme sur 3 ans afin d'intervenir sur ces milieux. Le Conservatoire utilisera tous les moyens à sa portée pour atteindre son objectif: acquisitions, conventions de gestion, conventions entre la CEE et les agriculteurs volontaires (indemnisation du manque à gagner en cas de maintien d'agriculture traditionnelle),... Et ce, sur les sites qui auront été identifiés comme les plus sensibles. Le programme pourra devenir plus ambitieux en étendue, si un partenariat est établi avec les syndicats d'aménagement. ■



Fritillaire pintade

### LA RICHESSE NATURELLE DE NOS PLAINES ALLUVIALES

Les biotopes sont très divers le long des fleuves: cours d'eau vif, bras à courant lent, "mortes", forêt rivulaire, marais, mares, prairies inondables, grèves,... Chacun héberge des plantes et des animaux spécialisés dont certains présentent un intérêt national, voire international: guépier d'Europe, sternes, gorge bleue, râle des genêts, fritillaire pintade, petit nénuphar, ... sans oublier les poissons et les insectes. Les paysages sont également à préserver, notamment les bois à saules blancs.

Bord du Doubs

## LE SABOT DE VENUS

ISSN 1164 - 5628



Périodique édité par le:  
**Conservatoire des Sites  
Naturels Bourguignons**

11 bd de l'Europe  
21800 QUETIGNY  
Tél. 80 46 69 39

Siège social: Parc du Morvan  
58230 St Brisson

Directeur de la publication  
Alain Chiffaut

Impression SEMCO Dijon  
Diffusion gratuite  
Reproduction autorisée  
Tirage: 2000 exemplaires

Dépôt légal 1er trim. 1992

## LE CONSEIL REGIONAL SOUTIENT LE CONSERVATOIRE

Suite aux différentes consultations du Comité Economique et Social de Bourgogne, et à la création d'une ligne budgétaire "environnement" à la Région, les élus du Conseil Régional ont décidé de soutenir les actions du Conservatoire.

Une convention a été signée en décembre pour une première tranche de travaux concernant les projets suivants:

- \* mise en place d'une signalisation sur quatre sites protégés, avec un mobilier de conception homogène ;

- \* équipement en matériel de gestion: tronçonneuse, outils divers,...

- \* conception de plans de gestion pour les deux marais du Châtillonnais protégés par le Conservatoire ;

- \* étude-action pour la protection de sites dans les plaines alluviales ;

- \* colloque sur les espaces naturels de la Bourgogne en juin 1992.

L'aide financière de 170 000 F couvre environ 50% des dépenses ; le reste est assuré par l'Etat, les Départements et d'autres partenaires.

Cette décision des élus va permettre au Conservatoire de décupler son action. ■

## VERS UNE PROTECTION DE LA COMBE LAVAUX?

Suite à la plaquette "les friches de la Côte dijonnaise", éditée en 1990 par le Conservatoire à l'intention des élus concernés, la municipalité de Gevrey-Chambertin a réagi favorablement en demandant le classement en Réserve Naturelle de la Combe de Lavaux et les friches du plateau. Le conseil municipal a chargé le Conservatoire de constituer le dossier scientifique nécessaire à la demande officielle.

L'importance du site est depuis longtemps reconnue: l'association d'une combe de taille majeure pour la Bourgogne et de pelouses sèches de grande surface, forme un ensemble particulièrement représentatif des biotopes de la Côte dijonnaise. L'attrait du site est renforcé par la présence du bas-marais temporaire à *Allium schoenoprasum* (ciboulette), quasi unique en France, de *Biscutella laevigata divionensis* (espèce micro-endémique), de *Scorzonera austriaca* (station unique pour la Bourgogne) et pour les oiseaux, du circaète Jean-le-Blanc et du faucon pèlerin. ■

## SOMMAIRE

Acquisition du  
marais du Côneis .....p.2

Réserve Naturelle de  
La Truchère-Ratenelle .....p.3

Le lac de Bas-Rebourseaux .....p.3

Marais de la Gorgeotte .....p.4

L'étang de Villers-Rotin.....p.4

Les plantes protégées  
en Bourgogne.....p.5

Revue de presse .....p.6

Gestion écologique  
d'emprunts d'autoroute.....p.7

Dossier plaines alluviales  
de Bourgogne.....p.7

Vers une protection  
de la Combe Lavaux .....p.8

Aide de la Région .....p.8

## LES PARTENAIRES DU CONSERVATOIRE

Ministère de l'Environnement (Direction de la Protection de la Nature)  
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)  
Conseil Régional de Bourgogne  
Conseil Général de Saône et Loire  
et pour les sites: M. et Mme Lévi-Strauss, M. Baccot, le Groupe  
Ornithologique de l'Yonne.

## Ce numéro vous est offert par:



17, rue de Colmar - 21000 Dijon  
Tél. : 80 71 29 32 - Fax. : 80 71 30 49

Numéro imprimé sur papier "écologique" (fabrication sans produit toxique pour l'environnement)  
dans une imprimerie qui traite ses eaux usées.

## VOUS DÉSIREZ PARTICIPER A L'ACTION DU CONSERVATOIRE?

- VOUS POUVEZ DEVENIR ADHÉRENT EN ADRESSANT VOTRE COTISATION ANNUELLE (50 F).
- VOUS POUVEZ SOUTENIR LES SOUSCRIPTIONS ANNUELLES POUR L'ACQUISITION DE SITES NATURELS, EN VERSANT UN DON, DÉDUCTIBLE DE VOS IMPÔTS.
- VOUS POUVEZ PARTICIPER AUX CHANTIERS DE BENEVOLES POUR LA GESTION DES SITES PROTÉGÉS (BUCHERONNAGE, DEBROUSSAILLAGE, NETTOYAGE,...) ET APPORTER VOTRE CONCOURS DE DIVERSES MANIÈRES. LE CONSERVATOIRE SERA CE QUE VOUS EN FEREZ!

## CONTACTEZ-NOUS!

CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS BOURGUIGNONS  
11, bd de l'Europe 21800 QUETIGNY - Tél: 80 46 69 39